



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
CS 10570 - 77383 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le 17/10/2024  
ID : 077-217701226-20241016-2024\_255C-AR

## DECISION n° 2024 / 255-C

### SIGNATURE D'UN DEVIS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC « JIMMY REGLAIN »

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n°2024/370-A portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Martine METRAL BORNET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

*Pour les marchés de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la nécessité de signer un devis pour l'organisation d'un atelier Prévention Bien-être « Prendre soin de soi et mieux connaître son corps » destiné aux assistantes maternelles dans le cadre de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de prestation de services avec « Jimmy REGLAIN », ostéopathe ;5, allée Nicolas Fouquet 77380 COMBS LA VILLE pour un montant de 300 € HT non assujetti à la TVA et pour une durée d'une séance de 2h30.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

16 octobre 2024

**Le Maire  
Guy GEOFFROY**



**Jimmy REGLAIN**  
**Ostéopathe**  
**Co-Fondateur de Corpostéo**

SIRET : 795 264 886 00024  
5, Allée Nicolas Fouquet  
77380 Combs la ville  
Tèl. 06 60 72 20 65  
[reglain.osteo@gmail.com](mailto:reglain.osteo@gmail.com)

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le 17/10/2024 1906006145  
ID : 077-217701226-20241016-2024\_255C-AR



**CORPOSTEO**  
La santé des salariés : facteur d'efficacité de l'entreprise

## Devis RPE - Atelier

**Adressé à :**

M. Le Maire Guy GEOFFROY  
Esplanade Charles de Gaulle  
77380 Combs-La-Ville  
01 64 13 16 00

**Objet :**

Prestation de service pour 1 atelier « Prendre soin de soi et mieux connaître son corps » au relais de la petite enfance, 7 rue Pablo Picasso à Combs-la-ville de 14h à 16h30 le samedi 23 novembre 2024.

L'atelier comprendra :

- 1 partie théorique sur la connaissance de son corps et de ses besoins.
- 1 petite auto-évaluation par rapport à son état général actuel.
- 1 partie mise en pratique ( Mobilité / Échauffement / Auto Massage / Étirements )
- 1 partie gestions des gênes / douleurs liées au travail

Présence de Jimmy RÉGLAIN, Ostéopathe. Arrivée de l'intervenant prévue 20 minutes avant l'heure de début.

**Total net de TVA : 300,00€**

Prestation exonérée de TVA, article 261-4°-1 du CGI

**Date du devis : 11/10/2024**

**Mode de paiement : Virement bancaire**

**Date de fin de validité du devis : 20/10/2024**

*En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT (sauf cas de force majeure) après signature et validation du présent devis le CLIENT s'engage à reverser au PRESTATAIRE, l'intégralité des sommes perçues (en déduisant les frais de transport, si existant) dans un délai de trente (30) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture, à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.*

Pour le PRESTATAIRE (signature et cachet)

Pour le CLIENT (signature précédée de la mention « bon pour accord »)

REGLAIN Jimmy  
OSTEOPATHE  
11 bis, rue Marceau  
77380 COMBS LA VILLE  
N° ADEL 77 000 3192  
N° SIRET 795 264 886 00019

Jimmy REGLAIN, Ostéopathe

77380 Combs la ville / tél. 06 60 72 20 65

Numéro Adeli 77 00 0319 2 / Siret 795 264 886 00024

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale le règlement par chèque libellé à mon nom est accepté (Arrêté du Ministre du budget en date du 12 Mars 79)